

Image not found or type unknown



## Facturation directe au copropriétaire

Par **mfsm**, le **23/05/2016** à **18:50**

bonjour,

je viens de me rendre au rdv d'expertise suite à un dégât des eaux causé par la douche chez mon locataire

à ce rdv le syndic était présent, ainsi que le conseil syndical et à mon retour quelle ne fut ma surprise de découvrir une facture adressée à moi de déplacement d'une heure et demi (le rdv a duré une heure) de 162 euros ttc!!!

est-ce légal? puis je m'opposer au paiement dans la mesure où je n'en ai jamais été informée ! n'est-ce pas à la co-propriété de régler ces honoraires?

merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **23/05/2016** à **19:49**

Bonjour,

Cette facture vient de qui ? Vous ne le précisez pas...